

DE LA MUSIQUE DRAMATIQUE.

Lorsque la conception vitale d'un art est parvenue à son plus haut degré de développement, qu'elle est consommée et épuisée, il ne faut point s'obstiner à vouloir faire jaillir de cette conception éteinte la source de la vie; ce serait méconnaître la loi qui régit les destinées de l'art; ce serait se condamner à la mort, tandis que la vie, le mouvement et la puissance sont devant nous. — L'art est immortel, progressif, il marche toujours d'époque en époque en étendant sa propre sphère, en s'élevant à une conception plus élevée, lorsque la précédente a atteint son degré de perfection, se reconstituant à une nouvelle vie par un nouveau principe, lorsque toutes les conséquences de l'ancien sont déduites et appliquées; — c'est une loi fatale pour toutes choses; dès qu'une époque est éteinte, il en surgit une autre. C'est au génie à nous en révéler le secret.

La musique, ce me semble, est arrivée à ce terme. La conception qui la féconda est épuisée; la nouvelle n'est pas encore révélée. — Maintenant les artistes se traînent à la remorque, ils tâtonnent sans but arrêté entre diverses tendances par des systèmes différents; ce ne sont que de simples imitateurs; ils pourront, il est vrai, apporter des perfectionnements à la méthode et à l'exécution, mais pas de conception créatrice; ils créeront de nombreux styles, mais pas de nouvelles idées. Il y aura cependant toujours